



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 3 novembre 2025

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Quorum
12	9	7
Date de la convocation :		
24 octobre 2025		
Date d'affichage de la liste des délibérations :		
4 novembre 2025		
Date d'approbation du procès-verbal :		
15 décembre 2025		

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Patrick DESNOUES, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX, Dorothée ROUSSEL, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU,

Excusés ayant donné pouvoir : Philippe DUBARRY (pouvoir à Pierre NION), Patrick PLANTIER (pouvoir à Thierry POTIRON)

Excusés : Jessica COUINEAU

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Luc GILBERTON

Lesquels forment la majorité.

Luc GILBERTON été désignée secrétaire de séance par les membres présents.

Madame la Maire a rappelé ensuite en préambule du Conseil Municipal que, dans le cadre de la démarche visant à favoriser l'implication des concitoyens dans la vie municipale, la commune invite des habitants tirés au sort à assister aux séances du conseil municipal. Madame la Maire remercie chaleureusement les cinq habitants de Benais qui se sont déplacés pour leur présence et transmet les excuses des personnes qui étaient indisponibles.

ORDRE DU JOUR

- 01 : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025
- 02 : Acquisition des parcelles ZE 44 et ZE440
- 03 : Logement 3 rue de l'ancienne mairie : Décision de vente et définition du prix
- 04 : Renaturation de la cour d'école : Sollicitation du PNR et subvention régionale
- 05 : Modification du tableau des effectifs
- 06 : Rapport d'activités 2024 de la CCTOVAL
- 07 : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service - Prévention et gestion des déchets

DELIBERATIONS

01 : D2025-40

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-13 qui précise que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante »,

Vu le projet de procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 septembre 2025, transmis à chaque conseiller en amont de la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 septembre 2025, tel qu'annexé.

02 : D2025-41

ACQUISITION DES PARCELLES ZE 0044 ET ZE 0440

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes situées au Pied Fourier :

- ZA 0440 d'une surface de **1 758 m²** au prix de **190.05 €**
- ZA 0044 d'une surface de **92 m²** au prix de **9.95 €**,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente au cabinet notarial DESPINS-PICARD à Bourgueil et tout autre document relatif à ce dossier,

PRECISE qu'une opération d'investissement sera inscrite au budget afin de financer l'achat ainsi que l'ensemble des frais y afférent.

03 : D2025-42

LOGEMENT 3 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE / DECISION DE VENTE ET DEFINITION DU PRIX

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 et suivants précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant que l'immeuble sis 3 rue de l'ancienne mairie appartient au domaine privé communal, Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers et notamment le diagnostic énergétique classant le bien en catégorie G,

Considérant que la commune de Benais est propriétaire de 11 logements qui sont mis en location,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard, Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant la volonté du Conseil municipal de continuer à améliorer les logements qui seront conservés dans le patrimoine communal sans recourir à l'emprunt afin de conserver des marges de gestion dans les années à venir,

Il est proposé de mettre en vente le logement communal situé au 3 rue de l'ancienne mairie qui appartient au domaine privé de la commune.

Thierry POTIRON informe le Conseil que la commission bâtiment s'est réunie le 3 novembre. Elle propose de fixer le prix de vente à 79 000€ net vendeur et de confier le mandat de vente aux agences SMI et IAD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la vente du logement situé au 3 rue de l'ancienne mairie,
FIXE le prix de vente à 79 000 € net vendeur,
MANDATE les agences SMI et IAD pour aboutir à la vente,
AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

04 : D2025-43 RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE : SOLICITATION DU PNR ET SUBVENTION REGIONALE

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 et suivants précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu la charte 2024-2039 soumise à la délibération finale des collectivités pour adhésion au Syndicat mixte de gestion du PNR LAT, entre le 15 janvier et le 15 mai 2025. Son renouvellement par décret interministériel est attendu durant le dernier trimestre 2025.

Il est rappelé qu'en 2024, le Parc a engagé un projet transversal en faveur de la renaturation des villes et villages. Différents processus d'accompagnements sont engagés avec les collectivités en s'adaptant à chaque contexte local. L'objectif principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants, en mobilisant notamment les solutions fondées sur la nature.

Vu la délibération du Comité syndical de gestion du PNR LAT du 14 décembre 2024, approuvant la programmation régionale 2025 du Contrat de Parc 2024/2026 avec la Région Centre-Val-de-Loire et le plan de financement de l'action « Nature dans les cours d'école » prévoyant une subvention de 18 000 € HT pour une dépense prévisionnelle de 18 000 € HT, soit 21 600 € TTC.

Considérant que le PNR LAT, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la commune de Benais et mobiliser des financements régionaux dédiés à la réalisation de ce projet.

Considérant que le projet de renaturation de la cour d'école vise à améliorer le bien-être des enfants par notamment, une meilleure répartition des usages et l'intégration d'espaces favorable à la biodiversité.

Considérant que ce projet de transformation peut servir d'exemples et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale.

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine propose un accompagnement technique et pédagogique des communes engagées, ainsi qu'un soutien financier selon les modalités définies dans la convention de partenariat telle que présentée en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de la renaturation de la cour de l'école communale,
SOLICITE le Parc naturel Régional Loire Anjou Touraine pour accompagner la commune dans cette démarche
AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de partenariat, telle que présentée en annexe, avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet,
SOLICITE les financements régionaux dédiés à la réalisation des projets de renaturation des cours d'écoles,
D'INSCRIRE le cas échéant, les crédits nécessaires au budget communal.

05 : D2025-44 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
 Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 septembre 2024 par délibération n°D2024-50 ;

Considérant la délibération n° D2025-39 portant création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités ;
 Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des emplois.

Madame la Maire propose donc à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois avec celui dernièrement créé :

GRADE	TEMPS	POURVU	A POURVOIR
PERSONNEL PERMANENT STAGIAIRE OU TITULAIRE			
Filière administrative			
Rédacteur	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	
Filière technique			
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2	
Adjoint Technique	35/35 ^{ème}	1	
Filière culturelle			
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	20/20 ^{ème}	1	
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe (contractuels)	4/20 ^{ème}	1	
	20/20 ^{ème}	1	
	20/20 ^{ème}	1	
PERSONNEL NON PERMANENT			
Filière administrative			
Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	1	
Filière animation			
Adjoint d'animation (<i>service minimum d'accueil à l'école les jours de grève</i>)		0	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le tableau des emplois ci-dessus ainsi modifié.

06 : D2025-45 RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA CCTOVAL

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les rapports d'activités des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus,

Considérant que le Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a transmis son rapport d'activités 2024 par mail et que celui-ci a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL),

PRECISE qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président de la CCTOVAL et qu'un exemplaire du rapport d'activité est consultable en mairie.

07 : D2025-46 RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Vote Pour : 11 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que le Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a transmis son rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets par mail et que celui-ci a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport annuel 2024 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

PRECISE qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président de la CCTOVAL et qu'un exemplaire du rapport annuel est consultable en mairie.

QUESTIONS DIVERSES, COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame la Maire a porté à la connaissance du Conseil la décision du Maire n° DEC2025-03 portant virement de crédit n°1 du budget 2025.

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES (Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire - CCTOVAL) :

Madame la Maire informe le Conseil municipal des réunions et ateliers actuellement organisés par la Communauté de communes dans le cadre du projet d'élaboration du PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Madame la Maire rappelle l'installation du food-truck Les Gourmandises de Claudia, présent le jeudi soir devant la salle des fêtes, et remercie le Conseil municipal pour l'accord donné concernant l'installation de trois nouveaux services itinérants, désormais présents le jeudi matin devant la boulangerie :

- Les mains de Marie, services de bien-être itinérants : massages, accompagnement du corps, prothésie ongulaire,
- Secret'air mobile : aide administrative pour particuliers et petites entreprises, gestion de dossiers, courriers, saisie de documents, création de supports personnalisés
- Le camion d'Angélique Le Petit Marché : vente de produits locaux et régionaux.

Madame la Maire et Monsieur Thierry POTIRON ont rencontré les services de gendarmerie afin de faire un point sur les événements récents et les statistiques locales. Les différentes interventions ont été détaillées. Des actions de prévention ont été sollicitées, notamment à destination des seniors et avec les élèves de Cm2 sur les dangers d'internet. La question de la vitesse et du non-respect du code de la route a également été abordée, ainsi qu'un point sur les installations illicites des citoyens français itinérants.

Commission bâtiments :

Monsieur Thierry POTIRON indique que les nouveaux éclairages LED du stade fonctionnent parfaitement et apportent une meilleure efficacité et davantage de sécurité, les boîtiers étant désormais plus hauts et protégés.

Concernant le remplacement de la porte du local du comité des fêtes, il a fait part au Conseil du surcoût lié aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la couleur et la forme de la nouvelle porte.

Les plantations du stade sont programmées : les 450 plants fournis par le CPIE seront récupérés le 28 novembre, et la participation de bénévoles est sollicitée le 29 novembre pour la mise en terre.

Par ailleurs, 40 plants supplémentaires, fournis par la Fédération de chasse dans le cadre du programme Sensibilis'haies auquel la commune a souscrit, doivent être récupérés à Cléré-les-Pins le 8 décembre et plantés.

Concernant le projet d'installation d'une antenne téléphonique, la commune a autorisé la société à lancer une étude d'implantation au stade. Si l'étude confirme un intérêt économique, l'avis du Conseil municipal sera sollicité avant toute autorisation, l'implantation se situant sur une propriété communale.

S'agissant du projet photovoltaïque sur le site de la déchèterie, Madame la Maire informe qu'un rendez-vous a été programmé avec EDF après l'abandon du projet par la société initialement porteuse.

Deux difficultés majeures ont été identifiées : le classement Natura 2000 du site ainsi que la capacité insuffisante du réseau, le poste source de Bourgueil étant saturé. Sans travaux lourds sur le réseau, le projet ne peut être réalisé pour l'instant.

Commission cimetière :

Madame la Maire informe que Yohann travaille actuellement sur un état des lieux des tombes inscrites au patrimoine communal. La commission se réunira prochainement.

Commission environnement :

Madame la Maire a présenté un point d'étape sur l'Espace Naturel Sensible (ENS).

Un rendez-vous a récemment été organisé sur place avec les représentants du Parc Naturel Régional et Monsieur Frédéric REVEL (en charge des relations avec les collectivités territoriales au CNPE). Il a informé que la fondation EDF peut soutenir financièrement certains projets liés aux ENS.

L'une des parcelles, située entre la voie ferrée et la rivière, nécessite un dessouchage. Des études sont en cours concernant la nature des travaux à réaliser, leurs coûts, les modalités d'entretien et les financements possibles.

Les travaux envisagés ne semblent pas démesurés, et plusieurs financements sont mobilisables (Natura 2000, Conseil départemental, Agence de l'eau, contrats régionaux, Fondation EDF). Madame la Maire signale toutefois que les crédits départementaux sont de plus en plus limités compte-tenu

de la situation financière très difficile à laquelle la Présidente doit faire face comme elle l'a expliqué et détaillé dans son courrier lorsqu'elle a pris ses fonctions.

Commission fêtes et cérémonies

Madame la Maire remercie l'ensemble des associations et des élus mobilisés lors du week-end Octobre Rose, la Marche Rose de Sophie Auconie, ainsi que de la soirée organisée par Culture Loisirs Benais.

Madame la Maire remercie également les agents municipaux pour l'installation des silhouettes dans le cadre des cérémonies du 11 novembre, avec une pensée pour Pierre-Alexandre BRODSKY qui les avait créées. Dorothée ROUSSEL remercie la municipalité pour son soutien lors des Journées du Patrimoine et d'Octobre Rose, au nom de l'association de Boule de fort.

Astrid HEROGUELLE remercie l'ensemble des participants aux journées du patrimoine et notamment les bénévoles de l'église. Madame la Maire ajoute que des remerciements ont été adressés par mail à la mairie pour l'organisation de ces journées.

Astrid HEROGUELLE signale également que le film « Entre Loire, vignes et forêt » de Josiane MAISSE, projeté au cinéma de l'abbaye a rassemblé 87 personnes. Il s'agissait d'un des derniers évènements dans le cadre du comice porté par la commune de Benais en partenariat avec l'association du cinéma de l'abbaye. Elle informe également le Conseil que les colis de fin d'année ont été commandés et seront livrés fin novembre.

Enfin, elle a rappelé les prochaines dates :

- Cérémonie du 11 novembre
- 13 décembre : Sainte Barbe à 16h30
- 10 janvier : vœux du Maire à 18h

Commission vie associative :

Madame la Maire informe qu'elle a participé, avec Jessica COUINEAU et Astrid HEROGUELLE à l'Assemblée Générale de la cantine, soulignant l'implication et le dynamisme des bénévoles, qui seront présents à la Saint Brice pour la traditionnelle confection et vente de soupe façon Paul.

Elle a également porté à la connaissance du Conseil la réception d'un courrier de remerciement de l'association de soins palliatifs pour la subvention attribuée.

Commission voirie, réseaux, forêt :

Monsieur Jean-Pierre FAUVY a fait un point sur les travaux en cours :

- Petit Mont : les aménagements ont fortement avancé. Les balises temporaires, installées pendant trois semaines et annoncées à tous les habitants par courrier, seront retirées demain matin. L'entreprise Colas, retenue pour les travaux, a commencé à intervenir la semaine dernière. Les agents communaux ont posé l'ensemble de la signalisation aujourd'hui.
- Rue du coteau : les marquages des écluses ont été réalisés avec pour objectif de faire réduire la vitesse. Des balises temporaires seront prochainement posées pour quelques semaines, le temps de recueillir également le retour des habitants avant de définir et programmer les aménagements définitifs, en concertation avec le Conseil Départemental.
- Projet de bâche incendie à La Perrée : le devis pour une bâche de 120 m³ a été reçu. L'ONF est en attente de la réception de deux devis concernant le dessouchage.
- Pont entre moulin Assier et moulin Bertrand: les réparations n'ont toujours pas été effectuées. Un premier devis a été reçu, un second est attendu. Les premières estimations (environ 20 000 €) étaient trop élevées, une solution alternative est recherchée. Les barrières installées provisoirement pour sécuriser le site ayant été poussées dans la rivière, les agents les ont réinstallées et consolidées.

Le prochain Conseil municipal aura lieu en décembre. La date sera communiquée ultérieurement. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40. La parole a ensuite été laissée au public venu assister au Conseil municipal.

Le secrétaire de séance
Luc GILBERTON



La Présidente de séance
Stéphanie RIOCREUX

